



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2020
Délibération n°DEL-2020-0326

OBJET : Médiathèque intercommunale Gilbert Dalet à Crolles : attribution d'une subvention 2020 à l'association « Bibliothèques Sans Frontières »

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74
Présents : 69
Pouvoirs : 4
Absents : 0
Excusés : 5
Pour : 73
Contre : 0
Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

31/12/2020

et affichage le

31/12/2020

Secrétaire de séance :
Régine MILLET

Le 23 novembre 2020 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 17 novembre 2020.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Anna-Maria HAJENLIAN, Mylène JACQUIN, Alain JOLLY, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Brigitte SORREL, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK Jean-Luc FILLON

Pouvoir : Anne-Françoise BESSON à Sidney REBBOAH, Brigitte DULONG à Nelly GADEL, François STEFANI à Henri BAILE, Youcef TABET à Ilona GENTY

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan et notamment sa compétence pour la gestion de la médiathèque intercommunale Gilbert Dalet à Crolles,

La Médiathèque Gilbert Dalet organise depuis plusieurs années une bibliobradierie qui a pour vocation de donner une seconde vie aux ouvrages déclassés de ses collections. En effet, les collections d'une bibliothèque publique forment un ensemble vivant, en perpétuel mouvement, afin de répondre au mieux aux besoins de la population. De ce fait, il est nécessaire d'éliminer régulièrement les ouvrages obsolètes, abîmés, défraîchis ou qui n'emportent plus l'adhésion des publics, afin de laisser place à de nouvelles collections actualisées, plus pertinentes pour les usagers d'aujourd'hui.

Dans le cadre de ce travail fondamental des bibliothèques, l'équipe de la médiathèque Gilbert Dalet a organisé une bibliobradierie le 26 septembre 2020. Elle a proposé à un prix symbolique de 0,50 euros des documents déclassés, permettant aux usagers qui le souhaitent de participer à ce processus. Ce sont au total 1 122 ouvrages qui ont été vendus, pour un montant de 561,30 euros. Il est proposé de subventionner l'association « Bibliothèques Sans Frontières » avec les recettes issues de cette vente. « Bibliothèques sans frontières » est une association qui œuvre, en France et à l'étranger, pour l'accès à la culture notamment en direction des publics qui en sont le plus éloignés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Ainsi, Monsieur le Président propose d'attribuer une subvention d'un montant de 561,30 euros à l'association « Bibliothèques Sans Frontières », d'effectuer la décision modificative suivante ainsi que de l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.

BUDGET PRINCIPAL / Décision modificative					
Articles/Fonction/Analytiques		Section de fonctionnement		Section d'investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6574/33 CSUB#	Subvention de fonctionnement aux organismes de droit privé Bibliothèques sans frontières	561.30 €			
758/33 CSUB#	Produit divers de gestion courante		561.30 €		
Totaux		561.30 €	561.30 €	0 €	0 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 23 novembre 2020



Le Président,
Henri BAILE